

2017 039

	Nombre de membres	
afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
15	14	12

Le premier décembre deux mil dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Luc EVERAERE, Maire,

Présents : L. EVERAERE, D. DEWYNTER, P. LICOUR, K. NEFFE, C. BECK, A. DEBRUYNE, K. DEHAY, F. DEKEISTER, S. EMILE, B. FOULON, G. LANGLOIS, JC. PONSIN ;

Excusé(s) : F. LOOTVOET, O. WIART.

Secrétaire de séance : A. DEBRUYNE

Date de la Convocation : 24/11/2017

Date d'Affichage : 24/11/2017

Objet de la Délibération : Location de la salle des fêtes - Tarifs

Monsieur le Maire rappelle ce qui avait été décidé lors du précédent conseil : la salle des fêtes devant pouvoir profiter à tous, elle sera disponible, en fonction des disponibilités, à la location par le particulier pour tout évènement ou célébration. Son exploitation au-delà de 23h sera interdite pour éviter toute nuisance. Il est rajouté que la location est limitée à une occupation de 150 personnes maximum.

Pour les associations, sa mise à disposition est gratuite.

Voici les tarifs décidés :

	Rubrouckois	Extérieurs
Location classique	200€	300€
Vin d'honneur	180€	250€
Funérailles	50€	
Forfait chauffage (01/10 au 15/04) sauf enterrement	50€	
Caution	300€	
Acompte	50%	
Vaisselle cassée ou perdue	3€ par élément	
Non respect du règlement intérieur (rangement, propreté, horaire)	130€	

Chaque réservation fera l'objet d'une convention de mise à disposition. Elle reprendra le règlement intérieur à respecter.

L'acompte devra être versé le jour de la signature de la réservation. Les pénalités (vaisselle cassée ou perdue et non respect du règlement intérieur) seront ajoutées au 50% restant de la réservation. Le chèque de caution sera rendu à l'issue de ce paiement.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Luc EVERAERE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture
le : 06/12/2017
et publication ou notification
du : 06/12/2017

Le Maire,

Luc EVERAERE